



COMMUNE DE BANYULS-sur-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 29 septembre 2022 à 20h30

Délibération n° 70/sept/2022

Budget principal - Décision modificative n° 2

L'an 2022, le 29 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel SOLÉ, Maire.

Présents : Jean-Michel SOLÉ, Anne MAURAN, Guy VINOT, Marie-Clémentine HERRE, Olivier CAPELL, Sandrine COUSSANES, Marie-José GRASA, Olivier LACAZE, Guillaume BLAVETTE, Josette MONTÉ, Maria Joséfa DIAZ, Gérard PETYT, Annabel BASIL, Didier BURGKAM, Stéphan BOADA, Renée SALVAT, Catherine ADELL, Cédric CASTELLAR, Aurore VALENZUELA, Alexandre ORTIZ--BODIOU, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Marie-Françoise SANCHEZ, Fabrice VIGINIER

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : Evelyne CANOVAS à Catherine ADELL, Emmanuelle FRADET à Marc MARTI, Ghislaine BALLESTE à Alexandre ORTIZ--BODIOU,

Effectif : 27

Quorum : 14

Présent(s) : 24 ; Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : 3 ; Absent(s) : 0

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'**Alexandre ORTIZ--BODIOU**, secrétaire de séance.

20 20 22 03

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-11 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 20 septembre 2022 ;

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'afin d'ajuster les crédits inscrits au Budget Primitif de la Commune en section d'investissement, il y a lieu de procéder à un virement de crédits comme indiqué ci-dessous :

Ajustement des crédits Budget principal de la Commune – Septembre 2022

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
D-6358-01 : Autres droits	187 500.00	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	187 500.00	
D-6541-0200 : Créances admises en non-valeur	8 300.00	
D-6574-0200 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...		14 000.00
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	8 300.00	14 000.00
D-022-01 : Dépenses imprévues	5 700.00	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues	5 700.00	
D-7398-01 : Reversements, restitutions et prélèvements divers		187 500.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		187 500.00 €
Total FONCTIONNEMENT	201 500.00 €	201 500.00 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (pour : 27):

- **d'approuver** la décision modificative du budget primitif principal, telle que détaillée ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à prendre tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision ;
- **de dire** que la présente délibération :
 - est transmise au Représentant de l'Etat ;
 - est publiée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Alexandre ORTIZ--BODIOU

Le Maire
Jean-Michel SOLÉ

